

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SÉCURITÉ NAUTIQUE CONSEILS AVISÉS POUR REVENIR À BON PORT EN TOUTE SÉCURITÉ

Cookshire-Eaton, le 29 juin 2022 – Les policiers de la Sûreté du Québec rappellent aux plaisanciers qu'ils seront présents sur les plans d'eau pour assurer la sécurité des plaisanciers pendant la saison estivale 2022. Les policiers travailleront en étroite collaboration avec leurs partenaires afin de faire respecter les différents règlements et lois tels que le Code criminel et la Loi de 2001 sur la marine marchande.

Voici guelques conseils de sécurité pour revenir à bon port en toute sécurité.

Naviquez en restant sobre

Quoiqu'il ne soit pas interdit au Québec de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation, même s'il s'agit d'un bateau à moteur, les plaisanciers qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès ou de blessures en plus de s'exposer aux sanctions prévues par le Code criminel.

Pour leur sécurité, les plaisanciers sont donc invités à éviter toute consommation d'alcool à bord d'une embarcation puisque certains facteurs comme le soleil, le vent et les mouvements d'un bateau soumis aux effets des vagues peuvent intensifier les effets de l'alcool lorsqu'on est sur l'eau.

Naviguez à une vitesse sécuritaire

Il est primordial de naviguer à une vitesse sécuritaire pour éviter tout incident. Utilisez les facteurs ci-dessous pour déterminer la vitesse sécuritaire :

- La capacité de voir devant vous la vitesse réduite est la seule vitesse sécuritaire dans les conditions de brouillard, de brume, de pluie et d'obscurité;
- Le vent, l'eau et les courants;
- La vitesse à laquelle votre embarcation peut changer de direction;
- Le nombre et les types de bâtiments exploités près de votre embarcation:
- La présence de risques à la navigation, comme les rochers et les souches.

Prenez conscience de votre environnement

En tout temps, les plaisanciers sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau. Voici quelques consignes de sécurité :

- Anticipez les manoeuvres imprudentes des autres plaisanciers;
- Gardez une distance raisonnable avec les autres embarcations:
- Soyez attentif aux signaux sonores des autres plaisanciers;
- Manoeuvrez adéquatement et rapidement lorsqu'une situation problématique survient.

Préparez vos sorties

- Avoir l'équipement obligatoire à bord de votre embarcation et en vérifier l'état avant votre départ:
- Porter une veste de flottaison individuelle (VFI) en bon état et de taille adéquate en tout temps:
- Avoir un moyen de télécommunication à bord (cellulaire, radio maritime VHF, etc.);
- Prévoir son itinéraire et consulter la météo avant de partir;
- Avoir avec soi une carte des plans d'eau;
- Informer une personne de votre plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation et les personnes à bord, etc.);
- Apporter le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie.

Nous vous souhaitons une belle saison estivale.

-30-

Sûreté du Québec MRC du Haut-Saint-François 819 875-3331 www.sq.gouv.gc.ca